
Renvoi au comité de liquidation de l'annonce des administrateurs du district de Villefort (Lozère) du don du citoyen Roux de la finance de son office de notaire, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité de liquidation de l'annonce des administrateurs du district de Villefort (Lozère) du don du citoyen Roux de la finance de son office de notaire, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 280;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23886_t1_0280_0000_6

Fichier pdf généré le 21/07/2021

24

Les administrateurs du district de Villefranche, département de l'Aveyron, donnent avis qu'ils envoient au directeur de la monnaie à Paris, une caisse remplie de 585 marcs 3 onces 4 gros d'argenterie, et d'une once 2 deniers 12 grains d'or, provenant des hochets du fanatisme.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

25

Les administrateurs du district de Villefort, département de la Lozère, adressent à la Convention nationale extrait de la déclaration du citoyen Jean-Joseph Roux, par laquelle il fait don à la patrie de la finance de l'office de notaire dont il étoit titulaire dans la commune de Saint-André-Capcèze.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

26

L'agent national près le district de Lamballe, département des Côtes-du-Nord, annonce que des biens nationaux provenant de fondations ecclésiastiques, estimés 3080 liv., ont été vendus 7,295 liv.; et que des biens provenant d'émigrés, estimés 22,517 l., ont été vendus 34,250 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

27

L'agent national près le district de Sens, département de l'Yonne, annonce qu'il vient d'envoyer à la commission des revenus nationaux 9,934 livres de différens métaux provenans des tombaux des ci-devant dauphin et dauphine, et autres ci-devant appelés grands.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (4).

28

La citoyenne Rouard, maison du citoyen Leproux, épicière, rue Perpignan, n° 13, section

(1) P.V., XLI, 324. *J. Fr.*, n° 662; *J. Sablier*, n° 1445.

(2) P.V., XLI, 325.

(3) P.V., XLI, 325. *Bⁱⁿ*, 3 therm. (2^e suppl^l); *J. Sablier*, n° 1445; *M.U.*, XLII, 90.

(4) P.V., XLI, 325. *Audit. nat.*, n° 663; *M.U.*, XLII, 9; *J. Sablier*, n° 1445.

de la Cité, déplore sa misère, réclame des secours, fait hommage à la Convention du modèle d'un petit vaisseau.

Mention honorable, renvoi au comité des secours publics et de la marine (1).

29

Les jeunes défenseurs de la section de Marat se présentent à la Convention, et, après avoir rappelé tous les héros de Sparte et de Rome qu'ils prennent pour modèles, s'exercent au maniement des armes et à l'étude des vertus républicaines, sont prêts à partir sur-le champ, dans le cas où la patrie les appelleroit à sa défense (2).

L'ORATEUR : Législateurs,

Vous voyez devant vous un essaim de jeunes français dont l'ame courageuse et fière de sa liberté, attend avec impatience le moment où ils pourront supporter le poids des armes pour voler à l'ennemi.

Qu'ils tremblent ceux-là, qui ont médité la ruine de la République ! nous avons juré la leur; nous avons fait, dans nos cœurs, le serment inviolable de prouver à l'univers et à la postérité que les rives de la Seine sont peuplées d'hommes aussi courageux que ceux que l'on admira autrefois sur les bords du Tibre.

Nous savons ce que les Horaces, les Fabrices, les Sabins et les Cincinnatus ont fait pour sauver Rome; nous savons que 300 Spartiates, demi-nuds, préparèrent, par leur mort glorieuse, la ruine du tyran de l'Asie et de ses lâches satellites; nous savons que tant que les Peuples ont soutenu, par leur courage, les hommes vertueux qui leur dictaient des lois, Sparte et Rome ont été libres au milieu des despotes qui voulaient les asservir.

Eh bien ! nous les défendront ces loix, et si la République française, forte par sa population et par votre sagesse, n'étoit pas aujourd'hui au-dessus de toutes les craintes : Oui, Législateurs, nous le jurons devant vous, la sublime inscription des Thermopyles (3) serait la nôtre; la France a conquis la Liberté, et la Liberté restera au milieu d'elle.

Citoyens Représentans, continuez d'éclairer notre jeunesse par le développement de la morale et des principes, sublimes, dont la France reçoit avec joie les prémices, et qui donneront un jour la Liberté au Monde.

Nous, pendant ce tems, nous allons nous exercer au maniement des armes, nous instruire sous nos bienfaisans instituteurs des vertus républicaines; et quel que soit notre âge, si la Patrie nous appelloit à sa défense, vous nous verriez marcher sur le champ, sur les traces de nos défenseurs pour détruire les tyrans, ou nous ensevelir sous les débris de la Li-

(1) P.V., XLI, 325. *Bⁱⁿ*, 6 therm.

(2) P.V., XLI, 325; *Mon.*, XXI, 259.

(3) « Passant, va dire à Sparte que nous sommes tous morts ici, pour le soutien de ses saintes lois ».